LCL LATITUDE 2017

SYNTHESE DE GESTION

28/02/2018

DIVERSIFIÉ ■

Données clés (source : Amundi)

Forme juridique :
Fonds Commun de Placement (FCP)
Classification de l'organisme de tutelle :
Fonds à formule
Droit applicable : **de droit français**
Code ISIN : **FR0013216512**
Affectation des sommes distribuables : **Capitalisation**
Garant : **AMUNDI FINANCE**
Devise de référence de la classe : **EUR**
Actif géré : **18,22 (millions EUR)**
Unité de la première souscription : **1 Part(s)**
Périodicité de calcul de la VL : **Quotidienne**
Société de gestion : **Amundi Asset Management**
Eligible PEA : **OUI**
Frais d'entrée (maximum) : **1,50%**
Frais courants : **0%**

Données Clés - Fonds à formule

Date de lancement : **08/03/2017**
Durée de vie :
5 ans (1ou 2 ou 3 ou 4 ans en cas de remboursement anticipé)
Date d'échéance : **08/03/2018**
Sous-jacent : **Euro Stoxx 50**
Nature de la protection : **Aucune**
Date De Sortie Conditionnelle : **08/03/2022**

Profil de risque et de rendement (SRRI)

1 2 3 4 **5** 6 7

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.
En cas de rachat avant l'échéance, le porteur prend un risque non mesurable à priori, le prix de vente étant fonction des marché ce jour-là. Le prix pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule.

Objectif d'investissement

LCL LATITUDE 2017 est un fonds à formule ayant une durée de vie maximum de 5 ans, mais susceptible d'être remboursé chaque année dès lors que l'évolution de l'Euro Stoxx 50 ® est positive ou nulle. L'objectif de gain est de 6%(1) par année écoulée en contrepartie d'un risque de perte en capital. Le placement offre l'une des opportunités de performance suivantes :
- A 1 an : si l'évolution de l'Indice est positive ou nulle par rapport à sa Valeur Initiale, vous percevez, le 08/03/2018, un gain fixe de 6%(1) (soit un rendement annuel brut de 6%(1)).
- A 2 ans : si l'évolution de l'Indice est positive ou nulle par rapport à sa Valeur Initiale, vous percevez, le 08/03/2019, un gain fixe de 12%(1) (soit un rendement annuel brut de 5,83%(1)).
- A 3 ans : si l'évolution de l'Indice est positive ou nulle par rapport à sa Valeur Initiale, vous percevez, le 06/03/2020, un gain fixe de 18%(1) (soit un rendement annuel brut de 5,68%(1)).
- A 4 ans : si l'évolution de l'Indice est positive ou nulle par rapport à sa Valeur Initiale, vous percevez, le 08/03/2021, un gain fixe de 24%(1) (soit un rendement annuel brut de 5,53%(1)).
- A 5 ans : si votre placement n'a pas été remboursé par anticipation, il arrive à son terme le 08/03/2022. 2 scenarii sont alors possibles :
o si l'évolution de l'Indice est négative par rapport à sa Valeur Initiale et si la baisse est supérieure à 30%, alors votre capital est diminué de l'intégralité de la baisse de l'Indice (votre perte sera alors supérieure à 30% de votre capital investi(1)).
o si l'évolution de l'Indice est positive ou en baisse dans la limite d'une baisse inférieure ou égale à 30%, alors vous percevez un gain fixe de 30%(1) (soit un rendement annuel brut de 5,39%(1)).

A la 1ère date à laquelle la condition de réalisation est remplie, la formule est réalisée par anticipation, les autres cas ne pouvant plus s'appliquer.
En cas de fermeture des marchés Euronext ou de jour férié légal en France, la Valeur liquidative suivante sera prise en compte.

(1) Hors frais et hors fiscalité liée au cadre d'investissement. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit avoir souscrit pendant la période de souscription et conserver ses parts jusqu'à l'échéance. Les Taux de Rendement Annuel sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 08/03/2017 à la date d'échéance concernée.

Valeur Liquidative

VL de référence * : **100**
Date VL encours FAF : **28/02/2018**
VL : **105,59**
Evolution depuis l'origine : **5,59%**

NB : L'évolution de la valeur liquidative en cours de vie ne reflète pas la performance finale offerte par le placement. Ce fonds bénéficie d'un objectif à l'échéance défini dans les documents contractuels. Il est important de conserver ce support jusqu'à l'échéance pour bénéficier de la formule.

* La valeur liquidative de référence correspond au prix d'une part au lancement de la formule (hors frais).

Niveau actuel de l'indice pour information

Evolution par rapport à son niveau initial (source Bloomberg)	0,84%

DIVERSIFIÉ ■

Frais de sortie

Frais de sortie à l'échéance : 0%
Frais de sortie standard : 2%

Entre le 08/03/2017 12h01 et l'échéance : 1% sur la dernière valeur liquidative des mois de janvier, avril, juillet et octobre de chaque année civile (de avril 2017 à janvier 2022) ;
2% aux autres dates.

Avertissement

Document simplifié et non contractuel, destiné à être remis exclusivement aux porteurs de parts. Les caractéristiques principales du fonds sont mentionnées dans sa documentation juridique, disponible sur le site de l'AMF ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. La documentation juridique vous est remise avant toute souscription à un fonds. Investir implique des risques : les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.